

Épreuves de spécialités

Improvisation et correcteurs sous pression !



Préférant suivre l'organisation des chefs d'établissement, le Ministère a pris la responsabilité d'imposer les épreuves de spécialités au mois de mai, alors que le SNES-FSU réclamait leur positionnement en juin juste après l'épreuve de Philosophie. À quelques jours de l'échéance, nous constatons la situation catastrophique à laquelle les professeurs en lycée sont à nouveau confrontés.

UN CALENDRIER INTENABLE, UNE PRESSION INSUPPORTABLE

Les professeurs convoqués pour la correction des épreuves de spécialités vont devoir assurer à la fois les corrections sur support dématérialisé d'un paquet pouvant aller jusqu'à 40 copies tout en devant assurer au même moment toutes les autres charges de travail habituelles d'une fin d'année scolaire : conseils de classe, procédures d'orientation, échanges avec les familles, derniers cours et dernières évaluations, surveillance et correction des épreuves écrites et orales de BTS. Ces épreuves écrites de baccalauréat revêtent une réelle importance pour les élèves de terminales puisque c'est 32% des coefficients totaux du bac qui se jouent sur ces deux spécialités. Cela requiert toute la sérénité des personnels réquisitionnés. La note de service ne prévoit aucun dispositif pour leur permettre de corriger dans de bonnes conditions.

LE SNES-FSU À LA MANOEUVRE

Le SNES-FSU continue de se battre actuellement pour obtenir des journées de dispense de cours pour les collègues convoqués comme cela existe pour les BTS.

- Au niveau national, nous sommes intervenus maintes fois au ministère et sommes maintenant à l'initiative du courrier intersyndical qui interpelle le ministère.
- Au niveau académique, nous sommes déjà intervenus dans les instances (comité de suivi, comité technique) pour démontrer concrètement que le calendrier imposé était intenable. Déjà des collègues d'autres académies ont obtenu gain de cause.

AGIR DANS NOS ETABLISSEMENTS POUR BIEN TRAVAILLER

Nous encourageons un maximum de collègues dans les établissements à porter une demande de dispense de cours et d'autres obligations afin de permettre aux correcteurs d'effectuer leur travail correctement. Le SNES-FSU académique revendique une journée de dispense de cours et autres missions pour 10 copies.

Réunissons nous dans les établissements pour porter cette demande ! Rapprochez-vous des militants locaux du SNES-FSU ou de la section académique pour obtenir des conseils et des outils afin de porter cette revendication légitime.

Cela démontre une fois de plus qu'il est nécessaire de revenir à une organisation du bac fondée sur des épreuves nationales et terminales, en fin d'année, clairement définies et ancrées dans l'évaluation des apprentissages scolaires.

Le SNES-FSU continuera d'agir en ce sens.

Pour faire un état des lieux de la situation dans l'académie et appuyer nos revendications, répondez à cette enquête :

